



**Communauté de Communes  
du Pays de Bâgé**

**Service Public d'Assainissement Non Collectif**

**RAPPORT ANNUEL 2014**

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité du**

**Service Public d'Assainissement Non Collectif**

# Sommaire

## **A CARACTERISTIQUES DU SERVICE**

**1-Territoire desservi et population**

**2-Mode de gestion du service**

**3-Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)**

**4-Activité du service**

**5-Indice de mise en œuvre de l'ANC**

## **B TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET RECETTES DU SERVICE**

**1-Fixation des tarifs**

**2-Recettes d'exploitation**

## **C INDICATEUR DE PERFORMANCE**

## **D INVESTISSEMENT**

## A CARACTERISTIQUES DU SERVICE

### 1-Territoire desservi et population

La Communauté de Communes du Pays de Bâgé regroupe les communes d'Asnières-sur-Saône, Bâgé-la-Ville, Bâgé-le-Châtel, Dommartin, Feillens, Manziat, Replonges, Saint-André-de-Bâgé et Vésines sur une superficie de 10 848 km<sup>2</sup>.

D'après les chiffres fournis par l'INSEE, le nombre d'habitants actuel est de 14 666 (population municipale).

Répartition par communes du nombre d'habitants, du nombre de foyers et du nombre de foyers concernés par l'Assainissement Non Collectif (ANC).

COMMUNE	NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE FOYERS	NOMBRE DE FOYERS EN ANC
Asnières/Saône	75	46	46
Bâgé-la-Ville	3130	1193	402
Bâgé-le-Châtel	890	369	9
Dommartin	882	378	196
Feillens	3258	1380	23
Manziat	1993	829	32
Replonges	3711	1509	107
St-André-de-Bâgé	706	263	62
Vésines	100	49	49
<b>TOTAL</b>	<b>14 745</b>	<b>6016</b>	<b>926</b>

Sources : INSEE Chiffres au 1<sup>er</sup> Janvier 2015, SPANC.

Sur les 6016 foyers du territoire, 926 sont concernés par l'ANC ce qui correspond à environ 15% de ces foyers. Le nombre de foyers en ANC évolue peu du fait des plans de zonage mis en place dans chaque commune et de l'absence de projet d'extension des réseaux publics d'assainissement.

En 2014, nous avons eu 7 nouvelles installations : Bâgé-la-Ville, Replonges, Dommartin et Replonges.

## 2-Mode de gestion du service

Le service est géré en régie directe. Il y a un agent affecté au service à temps plein.

## 3-Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)

Le service assure plusieurs types de prestations envers les usagers d'installations d'assainissement non collectif :

☞ le diagnostic de l'existant,

C'est une mission obligatoire. La périodicité des contrôles a été fixée à 4 ans (article 16 du règlement du SPANC).

☞ les conseils liés à l'entretien,

☞ les conseils liés à la réhabilitation,

☞ le contrôle de conception et de réalisation des travaux.

## 4-Activité du service

### Diagnostics et travaux

Opérations effectuées en 2014 : ☞ Diagnostic de l'existant : 214

Détail des avis rendus pour les contrôle de l'existant : 10 avis favorables

24 avis favorables avec réserves

180 avis défavorables

☞ Contrôle de conception et de réalisation : 47

Dans ce cadre, nous pouvons différencier 9 dossiers liés à des constructions neuves et 38 dossiers de réhabilitation de systèmes anciens.

### Vidanges

Le marché de vidanges groupées a été mis en place en 2011.

L'activité de vidange et de nettoyage des installations d'assainissement non collectif a représenté 7 journées de tournées. En 2014, ce sont 45 installations qui ont été vidangées, représentant un volume total de 67,9 m<sup>3</sup>. Grâce aux techniques de vidange partielle ou de déshydratation, il n'y a eu que 35,8 m<sup>3</sup> qui ont été emmenés en centre de traitement. La différence, soit 32,1 m<sup>3</sup>, sont des eaux non chargées en boues, réinjectées dans les installations, permettant ainsi de conserver de la biomasse.

## 5-Indice de mise en œuvre de l'ANC

### A- Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

	Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points	Nombre de points obtenus
Délimitation des zones d'assainissement par une délibération	OUI	20	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	OUI	20	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	OUI	30	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	OUI	30	30

### B- Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

	Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points	Nombre de points obtenus
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	OUI	10	10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	NON	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	OUI	10	10

Le nombre maximum de points possible est de 140. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif en a obtenu 120.

Le SPANC a élargi ses compétences le 20 Décembre 2010, en assurant, à la demande des propriétaires, la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif. Cela a permis la mise en place d'une deuxième opération groupée de réhabilitation des systèmes antérieurs à 1996.

La Communauté de Communes du Pays de Bâgé a le statut de mandataire. Les usagers restent maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage.

## **B TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET RECETTES DU SERVICE**

### **1-Fixation des tarifs**

Le Conseil Communautaire du 16 Décembre 2013 a fixé le montant des redevances à :

- ◆ 47,01€ HT par an pour le diagnostic de l'existant,
- ◆ 118,48€ HT par dossier « conception et réalisation ».

### **2-Recettes d'exploitation**

Le montant des recettes réelles du SPANC est de 53 653 € et se décompose comme suit :

	2014
Redevances	50 863 € (46 241,09 HT)
Subvention Agence de l'Eau	2790 €

## **C INDICATEUR DE PERFORMANCE**

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3) est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2014	2013	2012	2011	2010
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	127	93	69	254	75
Nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service	884	748	563	383	111
Taux de conformité [%]	14,3	12,4	12,3	66,3	67,5

## D INVESTISSEMENT

Il n'y a pas eu d'investissement réalisé en 2014.